

Paris, le 31 mars 2023

## Résultats annuels 2022 : Près de deux tiers de dette sociale reprise amortie au 31 décembre 2022

Le Conseil d'administration de la CADES, sous la présidence de M. Jean-Louis Rey, s'est déroulé ce 29 mars 2023 et a arrêté les comptes de la Caisse pour l'exercice 2022. Ces comptes sont soumis à l'approbation des Ministres de tutelle.

Préalablement, le Comité d'Audit s'était réuni le 23 mars 2023 sous la présidence de M. Yves Laqueille, vice-président du Conseil d'administration de la CNAM et administrateur de la CADES, en vue d'examiner les comptes annuels 2022 présentés par l'Agent comptable.

**M. Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'Administration de la CADES a déclaré :** « *Nos mécanismes de financement et d'amortissement ont une nouvelle fois démontré toute leur efficacité en permettant la reprise de 40 milliards d'euros de dettes sociales supplémentaires. Depuis sa création, la CADES a amorti 224,3 milliards d'euros soit près des deux tiers des 360,5 milliards de dette sociale repris en 26 ans.* »

### Éléments significatifs du résultat au 31 décembre 2022

Au 31 décembre, en milliards d'€	2022	2021
Produit net de la ressource	20,1	19,0
Charges	1,2	1,2
<b>Résultat</b>	<b>18,9</b>	<b>17,8</b>

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 1,2 milliard d'euros.

Le résultat de 18,9 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement.

Ce résultat est supérieur à l'objectif d'amortissement 2022 rectifié de 18,6 milliards d'euros qui avait été voté par le Parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023.

En 2022, la CADES a réalisé un programme moyen et long terme d'un montant de 38,1 milliards d'euros. Ce programme s'est inscrit dans le cadre de la reprise par la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale votée par le Parlement en juillet 2020 et qui avait fait l'objet d'un premier transfert de 20 milliards d'euros au second semestre 2020 puis d'un second de 40 milliards en 2021.

Conformément à la loi n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, 40 milliards d'euros prévus par le décret 12 janvier 2022<sup>1</sup> au titre des opérations de reprise de dette auront été versés au 31 décembre 2022, à l'ACOSS au titre du régime général (35 milliards d'euros) ainsi qu'au titre de la reprise de dette des établissements de santé relevant du service public hospitalier (5 milliards d'euros).

Fin 2022, 224,3 milliards d'euros de dette sociale ont ainsi été amortis par la CADES sur les 360,5 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 40 milliards d'euros au titre de 2022).

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044930951>

Le commissaire aux comptes présent à cette réunion a confirmé l'absence d'anomalies. Il maintient sa réserve qui ne relève cependant pas du périmètre opérationnel de la CADES, la Cour des comptes ne s'étant pas encore prononcée sur les comptes 2022 de l'activité de recouvrement de l'ACOSS.

### A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Santé et de la Prévention, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

#### Contact CADES

Geneviève GAUTHEY  
Secrétaire générale  
Tél. : 01 40 04 15 41  
[genevieve.gauthey@cades.fr](mailto:genevieve.gauthey@cades.fr)

Maelle VIALE  
Chargée de communication  
Tél. : 01 40 04 15 37  
[maelle.viale@cades.fr](mailto:maelle.viale@cades.fr)

#### Contact ACTIFIN

Relations presse  
Isabelle DRAY  
01 56 88 11 29  
[idray@actifin.fr](mailto:idray@actifin.fr)

Alexandre COMMEROT  
01 56 88 11 11  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)